

'Libre': la GPLv3 est sur le point d'être confirmée

Après plusieurs mois, dix-huit exactement, de débats et de discussions, la dernière version de la General Public License Version 3 (GPLv3), la licence pour les logiciels GNU va être officiellement dévoilée ce vendredi par la Free Software Foundation (FSF).

La principale question qui taraude la fondation est de savoir comment les changements apportés à cette licence vont être appréciés et adoptés par la communauté des développeurs open source, et s'ils vont intégrer cette dernière dans leurs travaux en remplacement de la GPLv2.

Rappelons que la GPLv2 a été publiée en 1991, et que déjà plus de 15 projets open source GNU publieront leurs logiciels sous la nouvelle licence. Le changement de licence des outils GNU obligera toutes les futures versions de Linux à passer à la GPLv3.

Les principaux changements de la GPLv3

La compatibilité avec la seconde version de la licence Apache Software facilitera le travail des développeurs qui pourront paqueter les applications Apache avec leurs logiciels développés sous GPLv3 sans être confrontés à des conflits de licences qui se produisent fréquemment..

La GPLv3 supprime tout accord de licence de brevet exclusif. Un éditeur qui donne une licence de brevet à un utilisateur GPLv3 doit automatiquement donner ce droit aux autres utilisateurs. Le brouillon de la nouvelle licence précise : *« que les sociétés d'édition de logiciels qui signent des accords de licence exclusives ne pourront pas utiliser la GPLv3. »*

Cette troisième mouture interdit les technologies « fermées », comme les [DRM](#) (Digital Right Management) qui brident la gestion des droits numériques. Les utilisateurs seront donc en mesure de contourner ces mesures.

L'inclusion d'un langage pour résoudre le problème du cross-licensing et de co-développement fruit [du partenariat très controversé entre Novell \(Suse\) et Microsoft](#).

Rappelons que cet accord a été signé parce que Microsoft menaçait de poursuivre les utilisateurs de Suse Linux pour violations de brevets.

Novell avait alors accepté de payer à Microsoft sur les revenus issus de ses produits open-source en échange Redmond a retiré sa plainte.

Comme le souligne [VnUNET.com](#), *« Microsoft exploite une faille dans la GPLv2 pour fournir aux utilisateurs une protection sur les brevets sans avoir à étendre ce privilège à l'ensemble de la population d'utilisateurs et de développeurs GPL. La GPLv3 interdisant tout accord similaire à l'avenir, la FSF et la SFLC autoriseront le partenariat entre Microsoft et Novell, car ils pensent que cela obligera Microsoft à passer à la GPLv3. »*

Les premières réactions de la communauté Open Source sont mitigées, Sun a fait savoir qu'il allait adopter cette nouvelle version, mais [Linus Torvalds le créateur du Kernel Linux semble moins favorable au texte](#).

Torvalds avait expliqué en janvier 2006 son désaccord avec la FSF : « *Plusieurs fichiers individuels peuvent être licenciés sous version 3, mais pas le noyau en général. Très franchement, je ne vois pas ce que cela apportera poursuit il, je ne veux pas le faire. C'est pourquoi je ne pense pas que la conversion GPL v3 soit en cours pour le noyau, surtout que je ne veux pas personnellement convertir quoi que ce soit de mon code* » .

Du côté de la fondation Mozilla, Tristan Nitot président France explique « *Comme vous le savez, nous sommes sous une triple licence, GPLv2.1+, MPL et LGPL. MPL pour Mozilla Public Licence et LGPL (Licence publique générale limitée), donc lorsque la GPLv3 va être finalisée nos utilisateurs pourront l'utiliser. Mais je ne pense pas que nous allons passer d'une base GPLv2.1 à une GPLv3. Il serait trop difficile de contacter tous nos contributeurs (ndlr : 2200) pour qu'ils acceptent la GPLv3.* »

La FSF met en ligne un guide sur la GPLv3 disponible sur [ce lien](#).